

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

N°AURA-2017-Exp-002

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2017-02-17-00347

Dénomination du projet : action de sensibilisation : présentation/exposition d'éléments d'espèces protégées (plumes, crâne, crottes).

Lieu des opérations : Département de l'Ain

Bénéficiaire : Communauté de communes du Pays de Gex

MOTIVATION OU CONDITIONS

La demande de dérogation sollicitée par la CCPG est justifiée par ses missions d'éducation à l'environnement.

Les indices présentés ont été récoltés de façon opportuniste, à priori sans action susceptible de perturber les espèces protégées concernées (aigle royal, grand tétras et castor d'Europe).

L'exposition et l'utilisation de ces indices de présence ne sont pas de nature à remettre en cause l'état de conservation de ces trois espèces protégées.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 10/04/17

L'expert délégué faune du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes



Yoann BRESSAN